



Auboué Breves Communales

N°2

Budget

Le budget adopté le 10 avril 2012 se veut un budget prudent, notamment en raison des opérations d'envergure menées durant ce mandat.

Qu'il s'agisse de la construction de la nouvelle école primaire et de l'aménagement des accès au parc Alexis Léonov, de la réhabilitation du quartier des Glacis, ou des secteurs de Coinville et de la rue de Metz ou encore de la « nouvelle vie » que s'apprête à connaître l'ancien collège, toutes ces opérations ont un impact important sur le budget communal.

Parce que nous avons aussi obligation de réaliser certains travaux (mise en accessibilité des établissements recevant du public) pour lesquels les aides de l'Etat sont à ce jour incertaines, nous avons par conséquent dû reporter d'autres projets (réalisation d'un jardin du souvenir par exemple), **et en ces temps difficiles pour le budget de tout un chacun, nous n'avons pas voulu augmenter les taux d'imposition locaux ; ils sont donc identiques à ceux des années précédentes.**

L'excédent de fonctionnement d'un solde réel de 283 299 € a été réparti pour 178 815 € en section d'investissement et 104 484 € en section de fonctionnement. Cet excédent ne provient pas de recettes supplémentaires mais de dépenses maîtrisées et de quelques dépenses prévues mais non réalisées.

Dans ce budget, nous maintenons notre politique en direction des associations ; nous mettons un accent particulier sur le scolaire avec un séjour transplanté prévu en 2012 et l'organisation de classe de découvertes quel que soit leur type sera possible en 2013, la ville ayant pris les dispositions la concernant.

Nous devons être prudents car la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses est de 94 € / habitant. Dans les communes de même catégorie, elle est en moyenne de 163 € au niveau départemental et de 183 € au niveau régional.

Il nous importe d'abonder le budget communal par de nouvelles recettes qui passent, entre autres choses, par l'arrivée d'habitants supplémentaires.

Nos démarches auprès de promoteurs sont régulières mais les choses sont loin d'être simples.

Persister reste le mot d'ordre pour valoriser les atouts de notre ville.

Le Maire

Fabrice BROGLI

Voirie des Cités du Tunnel



Devant l'ampleur des dégâts apparus rapidement après les travaux (en 2005), la municipalité a introduit un référé auprès du Tribunal Administratif de Nancy. Personne n'est à l'abri d'une malformation lors de la réalisation de travaux, mais il incombe à la municipalité de remédier à la situation. Le Tribunal a nommé un expert dont le rôle premier

était d'identifier la cause des dégâts. Ceux-ci sont dus à la nature d'un remblai utilisé pour combler les fouilles.

Dans un deuxième temps, l'expert a demandé aux parties concernées d'établir une estimation financière des travaux à réaliser. Cela se chiffre à plusieurs centaines de milliers d'euros. La procédure administrative risque de prendre beaucoup de temps et, face aux sommes en jeu, les responsables des dégâts vont peaufiner leur défense.

Une affaire qui, malheureusement, risque de durer !

E.P.F.L.

Dans le bulletin communal de novembre 2009, il vous était fait part du litige qui oppose la ville à Etablissement Public Foncier Lorrain quant au montant de l'acquisition des terrains rue de Metz et cités de Coinville.

Des terrains qui, pour diverses raisons (classification par exemple), ont été nettement surévalués et rachetés 650.001 euros.

Cher, puisqu'une nouvelle estimation de France Domaine laisse apparaître une différence de l'ordre de 400.000 euros. Trop cher, au regard de la difficulté de redonner vie à ces espaces qui pourtant aujourd'hui présentent bien plus de garanties que nombre de terrains de la région.

Ni les rencontres directes avec l'E.P.F.L., ni l'arbitrage de la préfecture de région n'ont permis à ce jour d'aboutir à une transaction raisonnable. L'affaire est à ce jour entre les mains du ministère de l'Aménagement du Territoire.

Sécurité

Stationnement abusif = piétons en danger

« Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers ; est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ». Extrait du code de la route.

Le stationnement abusif crée de graves problèmes de sécurité pour les piétons, les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, mamans avec poussette, enfants...). En conséquence, nous nous devons d'être respectueux des règles élémentaires de stationnement, d'autant plus que bien souvent, il suffit de marcher quelques dizaines de mètres pour trouver un parking à proximité (Place Leclerc, De Gaulle, Parc Léonov...). Un simple appel au sens civique de chacun sera-t-il suffisant ou faudra-t-il installer des obstacles au stationnement et demander à la police de verbaliser ?

A titre d'exemple, la route départementale 643 est empruntée quotidiennement par plus de 6000 véhicules. Consciente du danger représenté, la ville élabore actuellement le Plan d'Accessibilité des Voiries et Espace Public (P.A.V.E.) dans le but de favoriser le cheminement piétonnier.

Voitures "ventouses"

Face à la recrudescence de voitures abandonnées sur la voie publique, la municipalité a établi, moyennant finances, une convention de délégation de service public avec un garage fourrière.

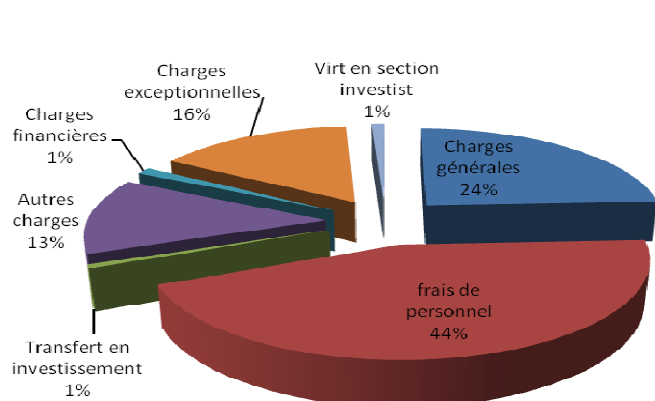
Cette convention vise à accélérer un enlèvement des dites-voitures, qui cependant ne pourra se faire instantanément puisqu'une procédure réglementaire doit être respectée (durée de présence du véhicule sur la voie publique, concours de la police...).

Pour un coût d'environ 171 euros T.T.C. de gardiennage par jour

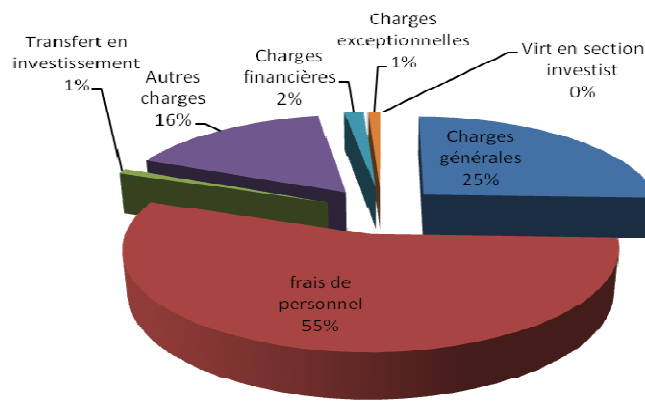
Budget (suite)

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5.876.842	5.876.842
FONCTIONNEMENT	2.740.621	2.740.621

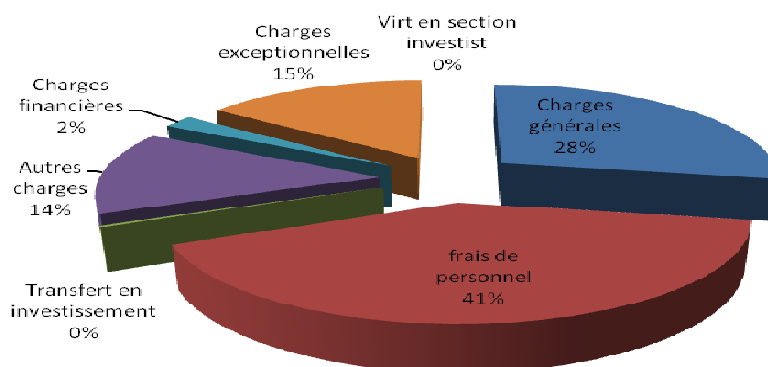
Pour 2012, le budget prévisionnel s'établit comme suit :



Dépenses prévisionnelles 2011



Dépenses réalisées 2011



Dépenses prévisionnelles 2012

Infos diverses

PHOTOCOPIES PAYANTES :

Le Conseil Municipal a décidé de facturer les photocopies 0,10 euro aux particuliers. Cette décision fait suite aux abus répétés d'Aubouésiens utilisant ce service pour leur propre compte ou pour celui de résidents extérieurs à la localité. Bien sûr cela nous a occasionné quelques réflexions mais la majorité d'entre vous a compris le sens de cette démarche. Les associations locales bénéficient d'un quota de photocopies.

CAMPAGNE INCITATIVE AU RAVALEMENT DE FACADES :

Par le biais de la ville ou de la C.C.P.O., selon la situation de votre maison, il vous est possible de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 1.500 euros pour le ravalement de la façade de votre habitation. Renseignements en mairie au 03.82.20.89.40.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT O.P.A.H. :

La C.C.P.O. a eu la possibilité de prolonger cette opération jusqu'en décembre 2012. Sont concernés les travaux de mise aux normes, de confort, de réhabilitation, d'adaptation au handicap ou à la perte de motricité comme ceux ayant trait aux économies d'énergie.

Renseignements au Centre d'Amélioration du Logement au 03.83.30.80.60 ou aux permanences en mairie un vendredi par mois de 13h30 à 14h30 (dates exactes disponibles en mairie).

Cadre de vie

Les trottoirs transformés en dépotoirs pourrissent de plus en plus notre cadre de vie. Certains habitants peu scrupuleux y déposent vieux meubles, appareils électroménagers, pneus usagés, poubelles ménagères ou de tri sélectif en dehors des jours de collecte.

Les abords de parkings, les fonds d'impasses, les berges de l'Orne, les recoins plus ou moins isolés sont également l'objet de dépôts sauvages offrant à notre vue un spectacle pour le moins désolant.

Les volontaires du nettoyage de printemps, les employés communaux jouent, trop souvent aux « pompiers » de service. Une ville propre est l'affaire de tous. Le respect des services mis en place par le SIRTOM associé à une prise de conscience individuelle, un minimum de discipline et de sens civique nous permettraient d'atténuer fortement ces nuisances !!



INFORMATIONS UTILES

Objets encombrants

Tél. du SIRTOM : 03.82.20.22.00

Nouveaux horaires d'ouverture déchèterie d'Homécourt :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	Fermé
MARDI	9h00-12h00	13h30-17h00
MERCREDI	9h00-12h00	13h30-17h00
JEUDI	9h00-12h00	13h30-17h00
VENDREDI	9h00-12h00	13h30-17h00
SAMEDI	9h00-12h00	13h30-17h00
DIMANCHE	Fermé	Fermé

Ordures ménagères

Jours de collecte : lundi et jeudi pour le quartier des Pariottes, mardi et vendredi pour le reste de la ville (sortir les poubelles la veille au soir après 20h00)

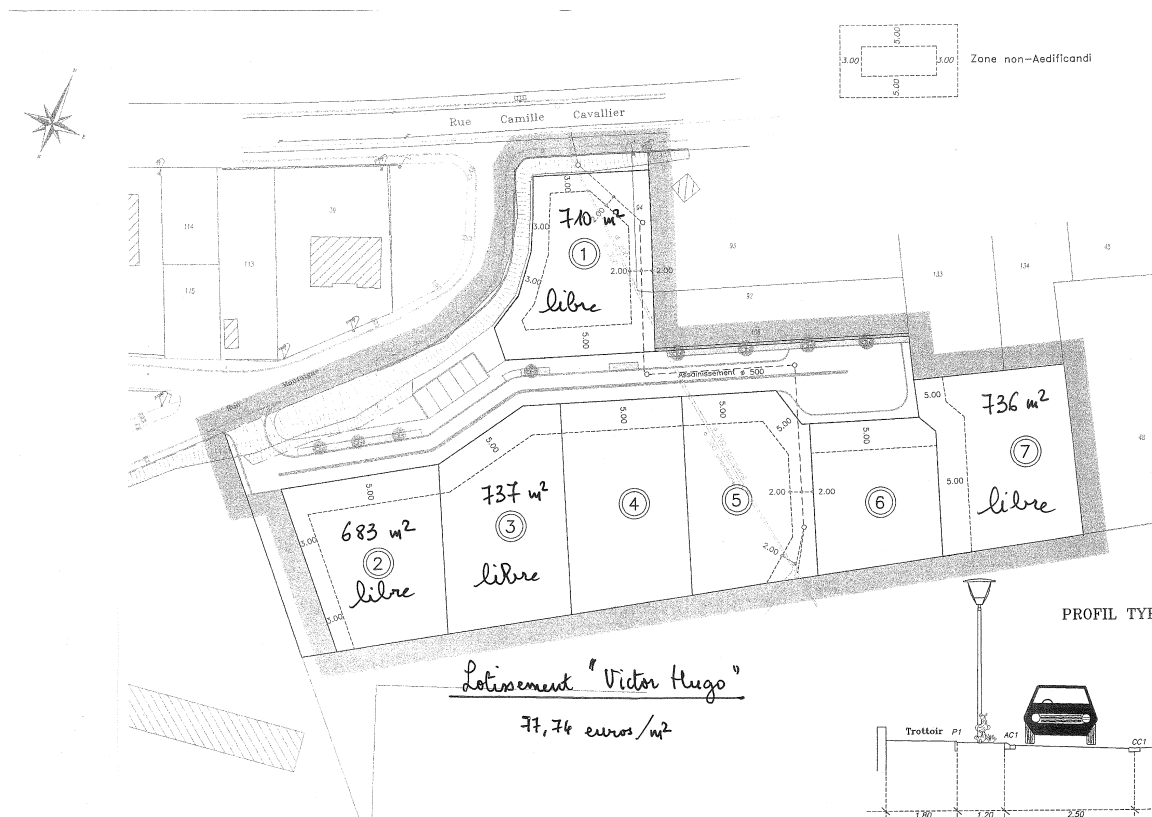
Tri sélectif

Calendrier 2012 :
Mai : 04 et 18
Juin : 01, 15 et 29
Juillet : 13 et 27
Août : 10 et 24

Septembre : 07 et 21
Octobre : 05 et 19
Novembre : 02, 16 et 30
Décembre : 14 et 28

Terrains à vendre

La ville dispose de parcelles à vendre (lotissement Victor Hugo 77 €/m², secteur de la côte de Metz 65 €/m²).



Terrains à bâtir impasse côte de Metz : dimensions approximatives

Scolaire

Depuis 1953, la municipalité consacre une partie de son budget aux enfants scolarisés. De l'école maternelle à l'université, que l'enseignement soit général ou technique, les jeunes Aubouésiens bénéficient de fournitures scolaires ou de bons d'achat (de l'ordre de 24 000 € en 2011).

La ville prend aussi en charge des transports (piscine, spectacles à Pablo Picasso pour environ 4 000 €) et offre spectacles, friandises et cadeaux à destination des élèves de maternelle et du primaire. Elle répond autant que possible aux besoins créés par les nouvelles technologies (achat de matériel informatique pour les écoles Romain Rolland et Henri Wallon), et met aussi à contribution le personnel technique lors de manifestations ou sorties.

Classe transplantée

La ville participe financièrement à l'organisation de classes transplantées. Des aides définies par le Conseil Municipal sont accordées aux collégiens, lycéens et étudiants.

Pour les élèves des écoles locales, le séjour d'un jeune Aubouésien est pris en charge à 60% par la commune.

De par cette participation, la ville répond à la volonté des enseignants d'organiser de tels séjours : séjours conditionnés par l'organisation pédagogique et administrative dont la responsabilité leur incombe. En juin, cette année, la commune a prévu de participer financièrement à un séjour à destination des élèves de Romain Rolland (à hauteur d'environ 350 € par enfant). Elle aura à charge de récupérer la participation financière des parents. Une enveloppe nécessaire à l'organisation d'un séjour en 2013 est également inscrite au budget.



Résidence MONMOUSSEAU

4 appartements sont vacants à la résidence pour personnes âgées : toutes charges comprises, il y a un F1B pour 420,78 € et trois F1B + coin cuisine pour 442,48 €.

Située dans un cadre agréable, au cœur de la ville et à proximité des commerces, la résidence dispose d'un réfectoire équipé d'un écran plat ; un ascenseur dessert les étages, une salle de détente est à disposition des résidents.

Des cours de gymnastique, ouverts à tous à partir de 60 ans, y sont dispensés tous les lundis de 14 h à 15 h. L'intervenant de l'association SIEL BLEU bénéficie d'une formation spécifique adaptée à l'activité. Coût 3 € par séance.

Une navette est mise en place par la ville pour le transport (renseignements en mairie).

Réunions de Quartiers

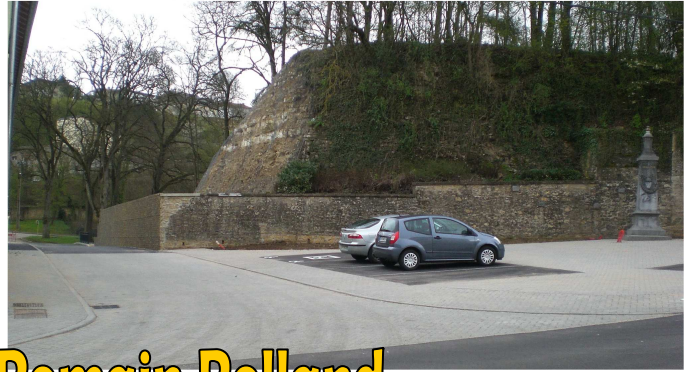
Elles se dérouleront suivant le calendrier suivant :

- Le **15/05/2012 à 17h00** au local de l'Association pétanque et loisirs pour le quartier des **Pariottes**
- Le **22/05/2012 à 17h00** à la salle Gauguin pour le **centre ville**
- Le **23/05/2012 à 17h00** à l'école maternelle Henri Wallon pour le quartier du **Tunnel**.

Travaux en cours



Accès à l'école Romain Rolland



Lotissement Coinville



Impasse côte de Metz



Ecole Romain Rolland



Accès salle Gauguin

Etat Civil 2011

NAISSANCES :

Lisa ANTOINE
Victor AUDINOT
Anastasia BANKA
Zoé BERTEAUX
Maëlyls BERTRAND
Louis BIEL
Manon BOEHLER
Alycia COLAMARIA
Atéa D'AGOSTINO
Dany DEGROS
Naya GOUMEZIANE
Tyron GREGORI
Lilow GUERBER
Morjane HAMEL
Djibril HAMMOUTI
Lenny HAUE
Summer HAUE--MARTIN
Agathe HESSE
Loona JAEGER
Shana LENTZ
Olivia LOPEZ
Lina MAHDOUI
Nello MILANO
Mountaha OUCHEN
Mathéo PALLARO
Joy SIANKOWSKI LANG
Naïl SOUALMIA
Amélia TARINHA
Tom WEISS

DECES :

Foudil ALLOUDA
Alfred ASSIRELLI
Jean-Pierre BAILLET
Pasqualina BATTAGLI
Silvestre BORKOWSKI
Gilbert BOUDERLIQUE
Bernadette BUONO
Victor CAVADENTI
Claudio CESTARO
Lucie CHACHA
Sophie CZUKOR
Alice D'ADDARIO
Abdallah EL RHAZOUANI
Rina FABBRI
Elina FACCIOLI
Eugène GALAS
Elio GRASSELLI
Renée GRISEL
Adolf GZYL
Maria GZYL
Imelda LECOMTE
Raymonde LINDER
Liliane LUSZKA
Casimir MAJCHER
Odilio MARCHIONNI
Denis MARIANO
Jeanne MASCIOLA
Carmelo MESSINA
Raymond MULLER
Michel MUSER
Jacki NAGEL
Odette ORAZI
Casimir POLET
Jeannina PONTI
Guy ROUSSET
Maria SANTANIELLO
Tommasino SANTANIELLO
Mario SCARBOLO
Catherine SKRZYPACZAK
Marcello TOZZO
Antonietta VALERIOTI
Christian VELER
André WIDEMONT

MARIAGES :

Michaël AUGEN - Alexandrine MASSOUBRE
Grégory BANKA - Karène DUCHAUFFOUR
Azad BEHLOULI - Samira CHELOUTI
Joseph CIRILLO - Angélique CHOJNACKI
Angelo COLAMARIA - Corine SCHERRER
Nicolas LEYSER - Claire VITAIOLI
Kévin VELER - Victoria KESSLER

Agenda de l'été

Le 13/05/2012 : Foulée Aubouésienne

Le 17/06/2012 : Brocante de l'A.J.A. (foot Auboué) sur la place du Général de Gaulle

Le 23/06/2012 : Fête patronale sur la place du Général de Gaulle

Le 27/07/2012 : Hommage à James GALLI

Le 05/05/2012 : Brocante de l'Office Municipal des Sports d'Auboué

Le 26/08/2012 : Festi d'été

Le 26/08/2012 : Les amis de la 205 place du Général de Gaulle



MAIRIE D'AUBOUÉ

16, rue du Colonel Fabien - 54580 AUBOUÉ
Tél. : 03.82.22.40.00 - Fax : 03.82.22.57.37.
Courriel : mairie.auboue@wanadoo.fr
Site internet : « auboue.fr »

Réalisé et imprimé par nos soins